

Séniors

Portail national d'information pour les personnes âgées et leurs proches

- Besoin d'informations près de chez vous ?
- Perte d'autonomie ?
- Aides financières à domicile ?
- Trouver un EHPAD, un service ?
- Aménager un logement ?

Consultez le site national "Pour les personnes âgées" pour tout savoir sur les aides, droits et démarches [en cliquant sur ce lien \(.gouv\)](#).

Des solutions pour soutenir les aidants

Un Français sur cinq est aidant, soutenant un parent, un enfant, un conjoint ou un proche fragilisé par l'âge, la maladie ou le handicap.

Un aidant est une personne qui vient en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités quotidiennes d'une personne en perte d'autonomie (ses parents, ses enfants, etc.). Pourtant, la moitié des Français n'en ont jamais entendu parler.

Découvrez les ressources du Gouvernement dont vous, aidants, pouvez bénéficier, quel que soit votre âge, [en cliquant sur ce lien](#).



Ça ne se voit pas, mais la moitié de mon temps je le passe à m'occuper de ma mère.

Un Français sur cinq est aidant et accompagne un parent, un enfant, un conjoint ou un proche fragile.

Des dispositifs existent pour soutenir les aidants :

aidant.gouv.fr



Ça ne se voit pas, mais je ne suis pas seulement une maman, je suis aussi une aidante.

Un Français sur cinq est aidant et accompagne un parent, un enfant, un conjoint ou un proche fragile.

Des dispositifs existent pour soutenir les aidants :

aidant.gouv.fr



Ça ne se voit pas, mais la moitié de mon temps je le passe à m'occuper de mon frère.

Un Français sur cinq est aidant et accompagne un parent, un enfant, un conjoint ou un proche fragile.

Des dispositifs existent pour soutenir les aidants :

aidant.gouv.fr



ALFa Répit
Le relais des aidants



NOS OFFRES DE RÉPIT GRATUITES

NOUS PRENONS
LE RELAIS



À VOTRE
DOMICILE



Répit DOM

En partenariat avec l'ADAR
de 2h à 5h / jour
20h sur l'année

Pause répit

Avec 1 professionnel d'ALFa répit
de 1h à 8h / jour
Jusqu'à 5 fois / trimestre

S'absenter en toute sérénité

- Prendre du temps pour soi
- Sortir
- Aller à un rendez-vous
- Participer à des activités destinées aux aidants
- Conserver des moments de loisirs



Infos
pratiques



POUR PLUS DE
RENSEIGNEMENTS,
CONTACTEZ-NOUS AU :
02.40.66.94.58

Les aides

<https://www.mairie-saintlyphard.fr/mairie/action-sociale/seniors?>

Les aides à domicile

Le Conseil départemental peut verser 2 types d'aides financières :

- L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile ;
- L'aide ménagère à domicile.

Les aides pour l'hébergement en établissement

- L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) en établissement ;
- L'aide sociale à l'hébergement pour les personnes âgées (ASH).

Les services pour vous accompagner

Repas à domicile

Le service de livraison de repas à domicile s'adresse à toute personne ne pouvant plus préparer ses repas ou faire ses courses, pour des raisons de santé, d'âge, de handicap, d'isolement ou de conjoint hospitalisé.

Contact



PrestAlliance

 02 40 00 14 15



Domi-Repas

 02 40 19 68 67

 Courriel

Contact



ADAR 44

 02 40 16 90 05



ADT 44

 02 40 15 61 31

 Courriel



Fédération ADMR de Loire-Atlantique

 Courriel



La télé-assistance

Un contact 24/24h, de jour comme de nuit

Grâce à ce service proposé par le Conseil Général de Loire-Atlantique, selon la nature de votre appel et de vos besoins, **des professionnels peuvent contacter et faire intervenir votre famille, votre entourage ou les services d'urgence de jour comme de nuit.**

Pour rester à domicile en toute sécurité : un dispositif simple et peu onéreux : un boîtier raccordé sur une prise de courant et une prise de téléphone installée chez vous.

Le dossier est à établir :

- en Mairie, auprès du Centre Communal d'Action Sociale en téléchargeant le dossier ci-dessous ;
- auprès de TUNSTALL VITARIS au 02 51 80 58 80 : voir plaquette de présentation téléchargeable ci-dessous.

Une aide financière pour la prise en charge de l'abonnement peut également être accordée au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa), de la prestation de compensation du handicap (PCH) ou de l'action sociale de la commune de résidence.



**HOTEL DE VILLE DE
SAINT-LYPHARD**

1, rue de Kerio
44410 Saint-Lyphard

📞 02 40 91 41 08

